État de la Wallonie

23 mai 2018

Parlement de Wallonie

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mon intervention s'inscrit dans un exercice démocratique essentiel pour la Wallonie. Un état des lieux constitue en effet un instrument important pour mener à bien une politique cohérente et tournée vers l'avenir. Mettre en perspective une situation, poser des constats, dresser un bilan, tirer les conclusions qui s'imposent, doit permettre de décider, d'amender, d'expliquer la direction choisie par la Région wallonne.

Dans le contexte actuel où plus que jamais nous avons besoin de démocratie et de transparence, l'outil qui consiste à appréhender de manière objective la réalité me semble primordial. S'appuyant sur le passé, cet exercice offre également l'occasion de débattre ensemble du futur, immédiat comme du long terme. Entre les constats et la prospective se décline l'action résolue du Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vais partager avec vous regards, constats, et analyses sur l'État de la Wallonie.

Comment va notre Région aujourd'hui ?

A quoi ressemble-t-elle ?

Cet Etat de la Wallonie va s'articuler autour de 4 volets prioritaires pour notre Gouvernement : l'économie, le social, la gouvernance et l'environnement.

II) ÉCONOMIE

Du point de vue économique, de nombreux indicateurs restent très interpellants.

L'emploi

Je commencerai mon exposé par les chiffres relatifs à l'**emploi**. Il s'agit de la première source d'inquiétude – à juste titre – de nos concitoyens. En la matière, le Gouvernement est conscient

qu'un emploi de qualité ne permet pas seulement de se garantir un revenu, mais qu'il permet également au travailleur de s'inscrire et de s'épanouir pleinement dans la société.

Nous entendons à ce propos une série de bonnes nouvelles depuis maintenant quelques trimestres. Oui, le chômage baisse et cela depuis une longue période. Nous n'avions plus connu cela depuis longtemps.

Le **nombre de demandeurs d'emploi** est en effet récemment passé sous la barre des 200.000 pour la première fois depuis 30 ans.

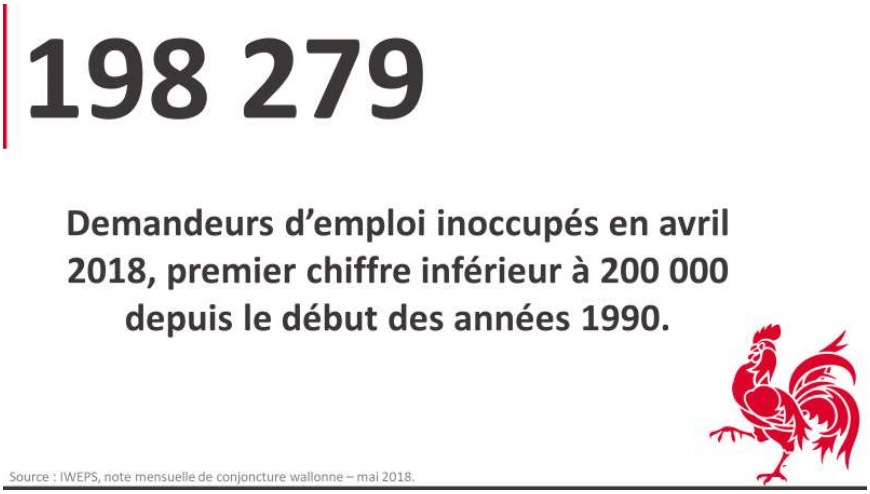

Ce sont bien entendu des chiffres à prendre avec grande prudence puisque nous connaissons les variations annuelles à la hausse traditionnellement vers les mois de juin et de juillet. Mais nous pouvons bien sûr nous réjouir de cette baisse et nous veillerons à ce qu'elle se poursuive, et surtout, à ce qu'elle s'amplifie.

Cependant, quand nous analysons le graphique suivant, l'évolution de 2008 à 2018 (donc sur 10 ans) de l'emploi intérieur dans chaque entité démontre que la Région flamande a connu une évolution plus forte que les autres (+ 7,6 % en Flandre, + 6,04 % en Wallonie, + 6,25 % en Région de Bruxelles-Capitale).

L'écart avec nos voisins du Nord ne s'est hélas absolument pas résorbé en 10 ans, ce qui est plus que préoccupant.

Emploi intérieur, nombre de personnes

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, SVR-DKB sur la base des comptes régionaux en SEC 2010 (ICN)

De plus, un autre indicateur plus que problématique est le **taux d'emploi** : celui-ci atteint 63,2 % en Wallonie à ce jour et est très largement en dessous de l'objectif européen à atteindre d'ici 2020 (soit 73,2%). La Flandre a d'ores et déjà atteint 73 % en 2017.

Taux d'emploi en Belgique

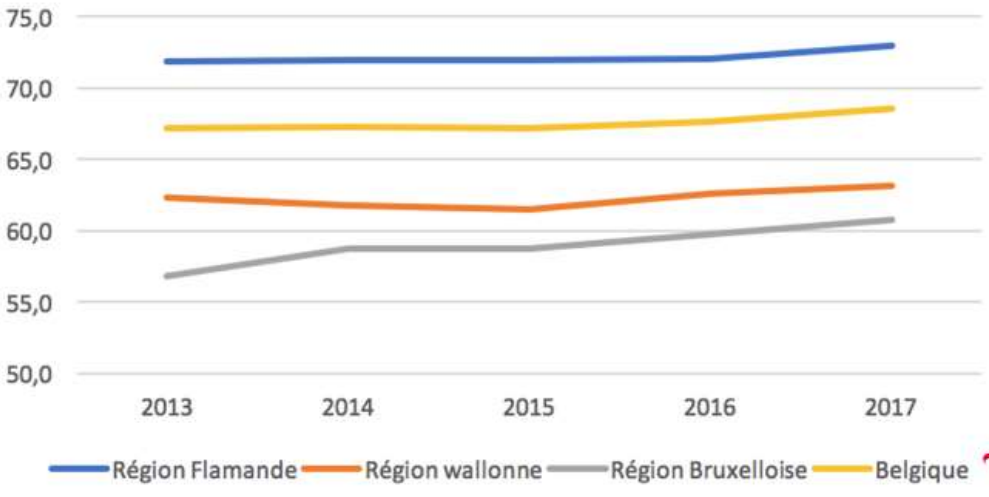

Source : Eurostat, DG Statistique SPF Economie, calculs du SPF Emploi – 2013 - 2017

Pour parvenir à relever ce taux, je citerai **deux axes** autour desquels est construite la majeure partie de notre politique en matière d'emploi.

Le premier axe concerne bien entendu la **création d'emplois**. La volonté du Gouvernement wallon consiste surtout à créer de l'emploi dans le secteur privé qu'il soit marchand ou non marchand, de l'emploi productif, des emplois qui répondent à des besoins de société et qui ne sont pas délocalisables.

Dans le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que le secteur des services non-marchands – qui reprend notamment les administrations publiques et enseignement – ont une part dans l'emploi intérieur de la Région qui est nettement plus élevée en Wallonie (20,2%) qu'en Flandre (14,9%). Par contre, tant le secteur industriel que le secteur marchand[1] sont moins développés. **Nous devons stimuler aussi le secteur privé en Wallonie pour créer des emplois.**

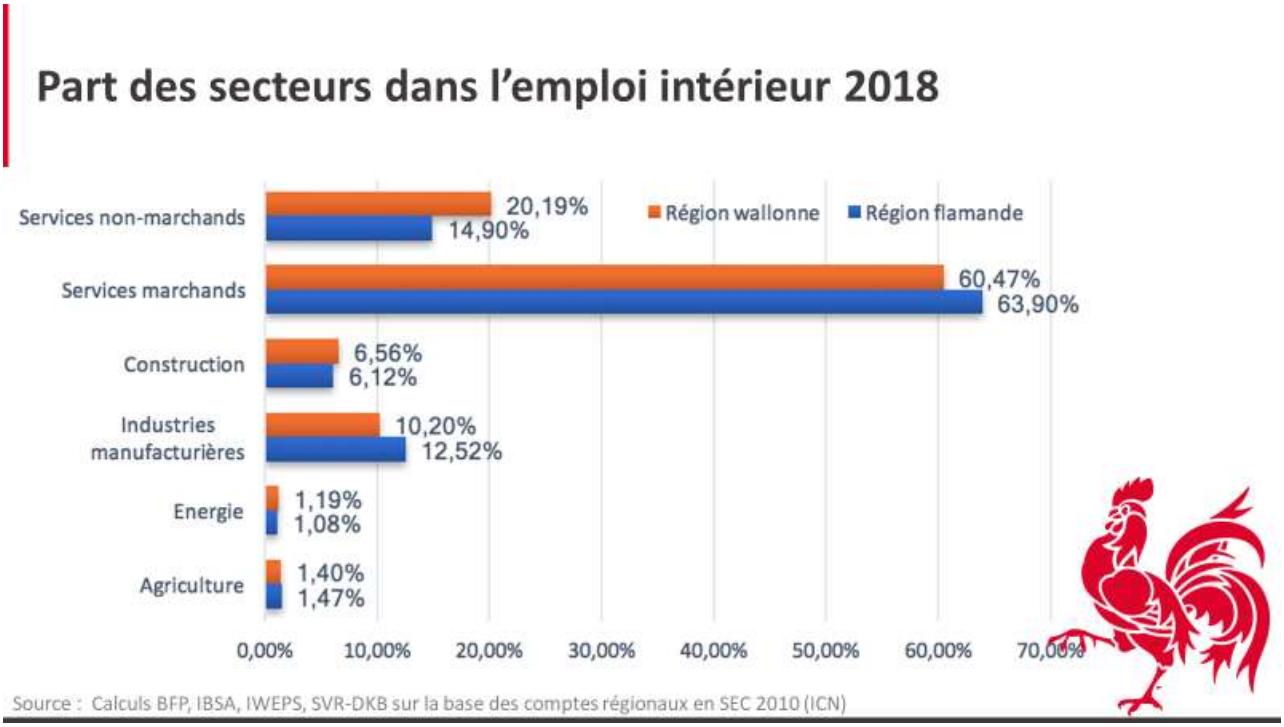

Le second axe concerne la **lutte contre le chômage**, avec au cœur de notre action la formation, l'orientation vers les métiers en pénurie. Le taux de chômage s'améliore, je l'ai indiqué. Il est sous le chiffre des 200.000 demandeurs d'emploi. Cependant, il convient de nuancer le tableau.

[1] Secteur marchand = transport, communication, commerce, horeca, crédit, assurance, **santé et action sociale, autres services.**

Au sein des régions voisines, nous pouvons constater que l'écart reste important. Seuls le Nord-Pas-de-Calais (13% en 2017) et la Région de Bruxelles-Capitale (14,9% en 2017) ont un taux de chômage plus important que celui de notre Région (9,7%).

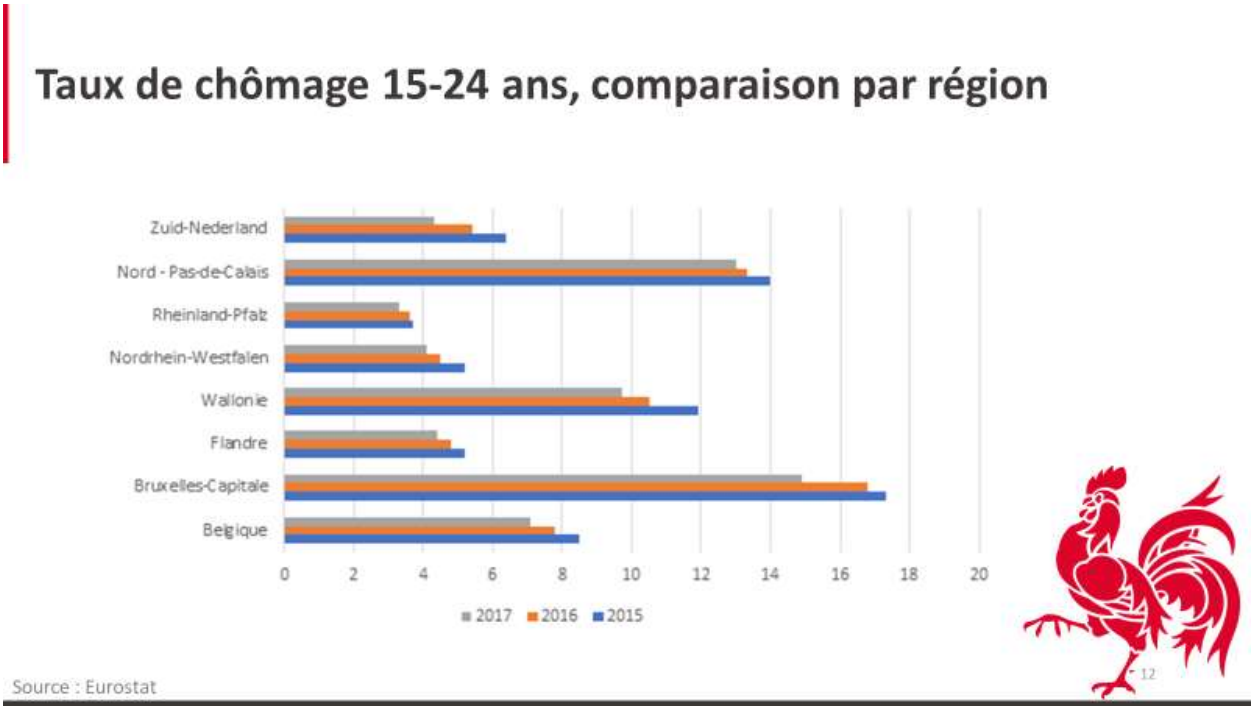

Source : Eurostat

Notre taux de chômage reste deux fois plus élevé que la Flandre (4,4%), la Rhénanie du Nord – Westphalie (4,1%) ; la Rhénanie Palatinat (3,3%) et la Région Zuid-Nederland (4,3%).

Nous pouvons toutefois remarquer que toutes les régions observées bénéficient de la conjoncture à des degrés divers.

En matière de chômage, je souhaite attirer votre attention sur une disparité particulière en fonction de l'âge. Cela a déjà été relevé dans ce genre d'exercice. Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 27,9 % des jeunes disponibles pour le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2016. A noter que le dénominateur pour le calcul du taux de chômage ne prend en compte que les jeunes actifs et non l'ensemble des jeunes de 15-24 ans. Ce dénominateur est donc relativement faible puisque beaucoup sont encore aux études et non sur le marché du travail. De plus, ils sont en général les moins qualifiés. Ce taux reste néanmoins très élevé et interpellant.

Taux de chômage 15-64 ans par tranche d'âge

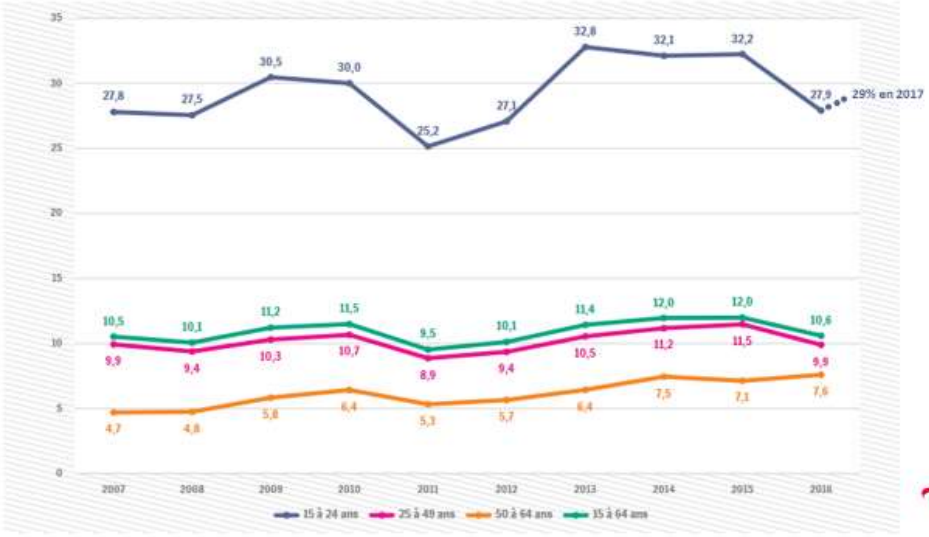

Source : IWEPS (2016), basé sur le SPF Economie

Pourquoi présenter ce graphique ? Parce que **la formation d'aujourd'hui détermine directement l'emploi de demain.** A l'évidence, un jeune qui sort de l'école sans qualification, ou avec une qualification inadaptée, a de fortes chances d'échouer à trouver un emploi de qualité.

Relevons encore notre problème récurrent de l'inadéquation entre le profil le profil des demandeurs d'emploi et les besoins exprimés par le marché du travail.

Or, si l'on met ce taux d'emploi en rapport avec le chiffre suivant, à savoir 31.329 **emplois vacants** en Wallonie au 3ème trimestre, on ne peut qu'être perplexe face au réel fossé entre les deux...

31 329

Emplois vacants en Wallonie au troisième trimestre 2017.

Pour chaque trimestre, la moyenne en 2016 était de

20 312.

Source : IWEPS, rapport 2017

Toujours en 2017, observons la croissance du **nombre d'opportunités d'emploi** reçues par le Forem ainsi que le taux de vacances d'emploi estimé par Statbel, qui est passé de 2,2 % au troisième trimestre 2016 à 3 % au trimestre correspondant de 2017, soit une hausse de 0,8 point. Cette croissance s'observe pour les postes fixes (le taux de vacances passe de 1,9 % à 2,6 % entre le troisième trimestre 2016 et le trimestre correspondant de 2017) ;

Opportunités d'emploi reçues par le Forem

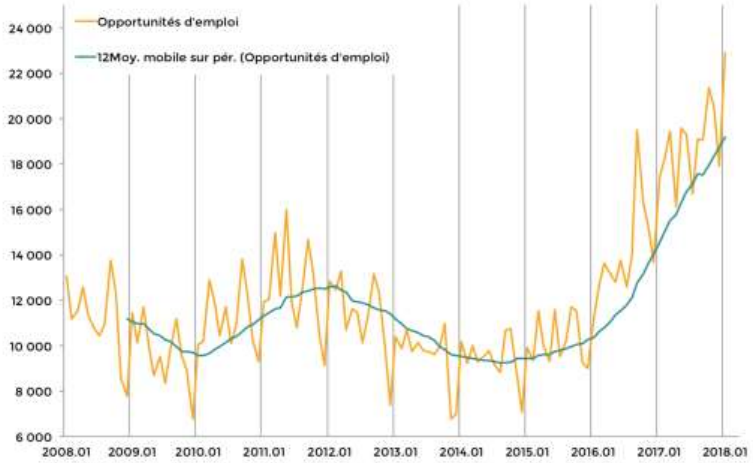

Source : FOREM – Chiffres et analyses : https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html

Comme vous le voyez, en matière d'emploi, les défis sont immenses. La Wallonie est en-deçà des chiffres belges, flamands et des pays voisins.

Complémentairement aux actions de formation, de réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de rationalisation des outils d'insertion socio-professionnelle, de fortes amplifications des liens avec le secteur privé, nous souhaitons utiliser tous les leviers pertinents pour soutenir le déploiement économique. Notons à ce propos toute l'importance du soutien aux grandes métropoles.

En 2014, l'Union européenne a déterminé que 66,3%, soit deux tiers de son PIB, avait été généré dans les régions métropolitaines (plus de 250.000 habitants). En observant la période 2004–2014, l'Europe a en outre remarqué que ce phénomène se consolidait (+1,2% sur 10 ans). Nous ne pouvons faire l'impasse sur le développement de **métropoles fortes au sein de notre Région**. Des villes économiquement développées stimulent bien entendu l'emploi, mais permettent aussi un rayonnement outre frontières, développent le tourisme et les activités culturelles.

La Wallonie, située au cœur de centres économiques mondiaux que sont Paris, Londres, la Ruhr et l'axe 'Utrecht - La Haye – Rotterdam', etc. doit donc tirer plus ample profit de son articulation avec ceux-ci.

Le commerce extérieur

En termes d'exportations, les chiffres consolidés pour 2017 sont positifs. Avec un montant jamais atteint (41,9 milliards €), les exportations wallonnes ont connu comparativement à 2016, une augmentation de 8,4%. C'est la première fois que notre commerce extérieur franchit la barre des 40 milliards € au cours d'une année.

Cet excellent résultat confirme clairement que le commerce extérieur wallon poursuit son redressement au regard d'autres régions. Mais la route est encore longue.

En termes de benchmarking, les très bons chiffres de croissance de 2017 (+8,4 %) permettent aux exportations wallonnes de devancer la moyenne des régions qui composent le panel de comparaison de l'AWEX (Flandre, Allemagne, Pays-Bas, France et zone Euro). De janvier à décembre 2017, les ventes extérieures de ce panier de référence augmentent en moyenne de 7,1 % dans leur ensemble.

Sur une période allant de 1996 à 2017, l'on peut noter que la croissance des exportations moyennes en Wallonie (5,3%) se maintient au-dessus de la moyenne de la Zone euro (5,1%). Elle est presque équivalente à celle de la Flandre (5,4%), supérieure à celle de la France (3,8%) mais moins forte que les Pays-Bas (5,8%) et l'Allemagne (6%). Cela signifie qu'il faut aussi ici nuancer. Sur une longue période, nous nous démarquons très peu.

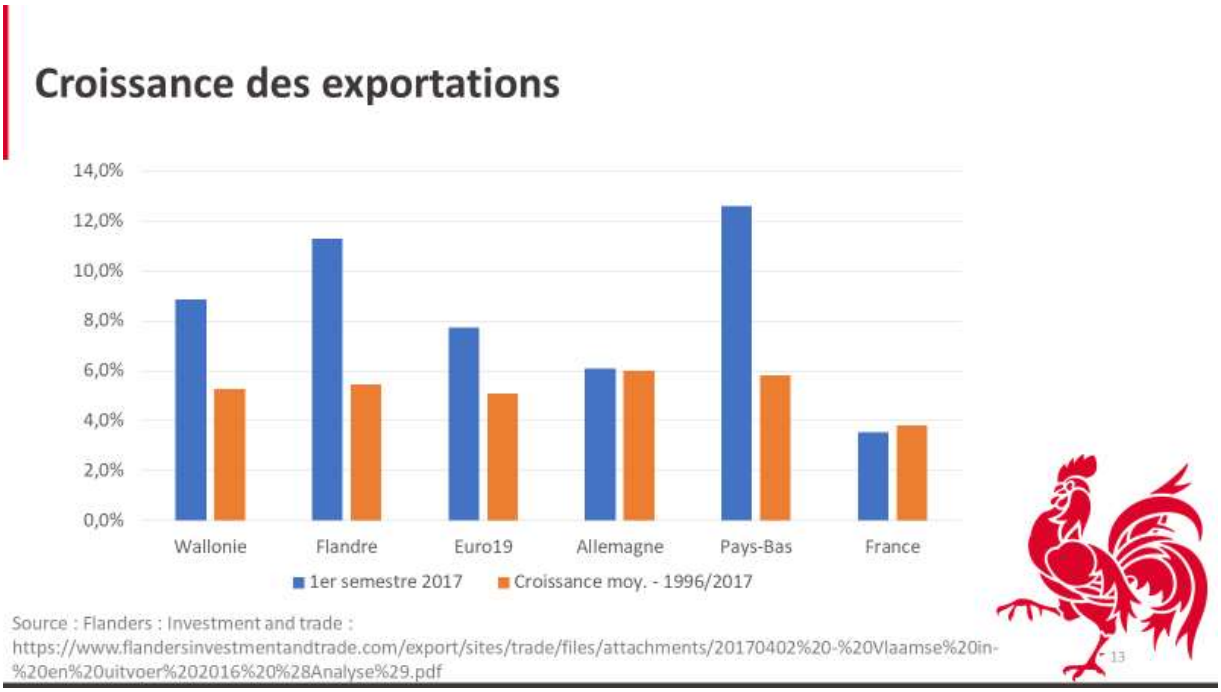

La structure du commerce extérieur wallon reste très dépendante de certains secteurs et de ses voisins européens pour performer.

La croissance annuelle moyenne, sur la période 2008-2018 de 0,8% montre que les exportations vers les pays hors zone euro reste difficile. En 2016, il a cependant été enregistré la part la plus élevée jamais atteinte par les marchés de grande exportation pour l'ensemble de notre commerce extérieur, le **poids des pays se situant hors zone UE a atteint 21,9 %**. À titre de comparaison, **cette portion n'était que de 15,4 % en 2000**.

Les derniers chiffres ne semblent toutefois pas confirmer cette tendance. Comme nous le voyons ci-dessous, les exportations vers l'UE ont connu une forte croissance pour le premier semestre 2017. Nous restons très dépendants de nos voisins européens et de la conjoncture européenne.

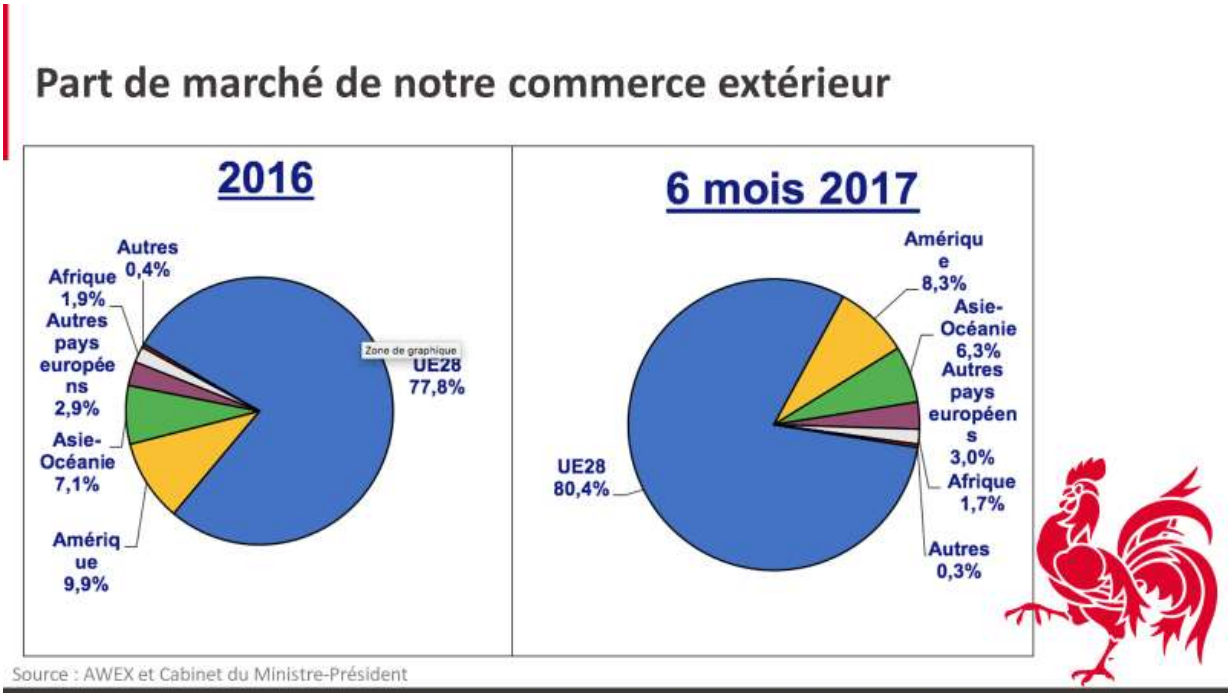

Part des secteurs

Au premier semestre 2017 (derniers chiffres disponibles), l'augmentation de nos exportations est tirée par les deux secteurs phares. En effet, le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique est passé de 30% en 2016 à 33% au premier semestre 2017. Notons également une belle performance dans le secteur des métaux.

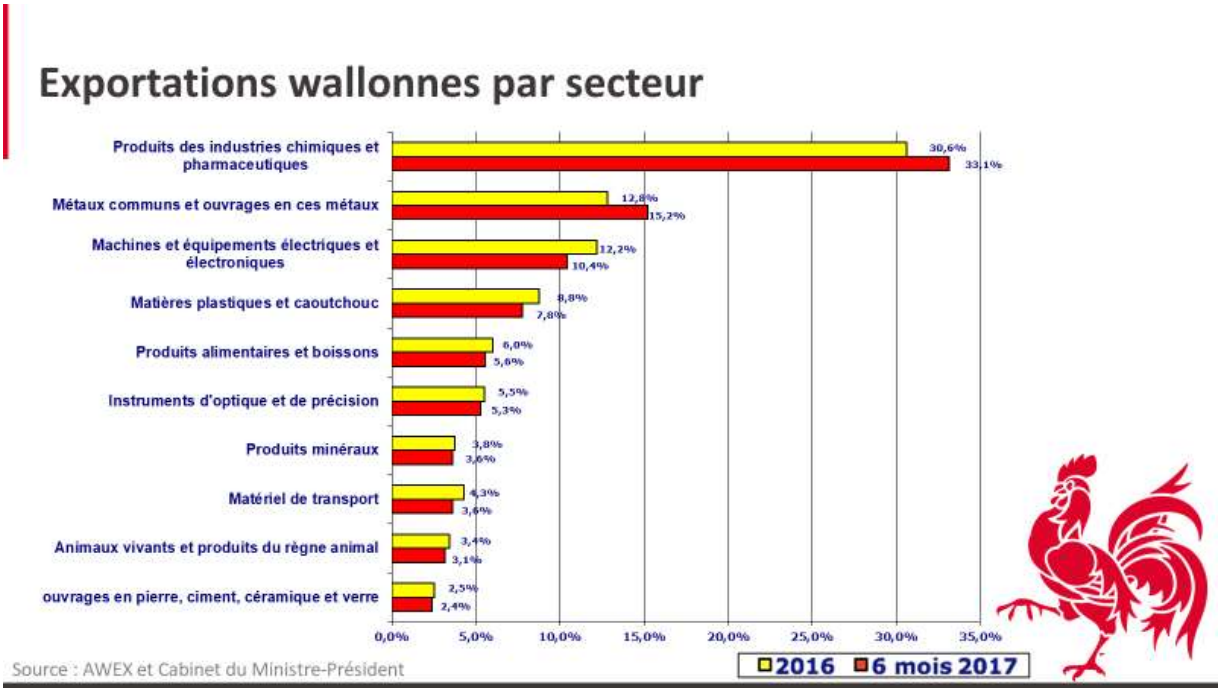

Notons donc qu'il est capital pour la Wallonie :

1. de continuer à soutenir les performances de nos secteurs « vedettes » ;
2. d'amplifier l'internationalisation des autres secteurs et des entreprises en général
3. de porter les efforts sur la « grande exportation », à côté de nos marchés de proximité particulièrement importants.

Dernier élément préoccupant en matière d'exportations : l'écart entre les exportations et les importations a du mal à se creuser. La balance commerciale peine à être structurellement bénéficiaire.

Variation à un an d'écart des exportations et des importations wallonnes en valeur

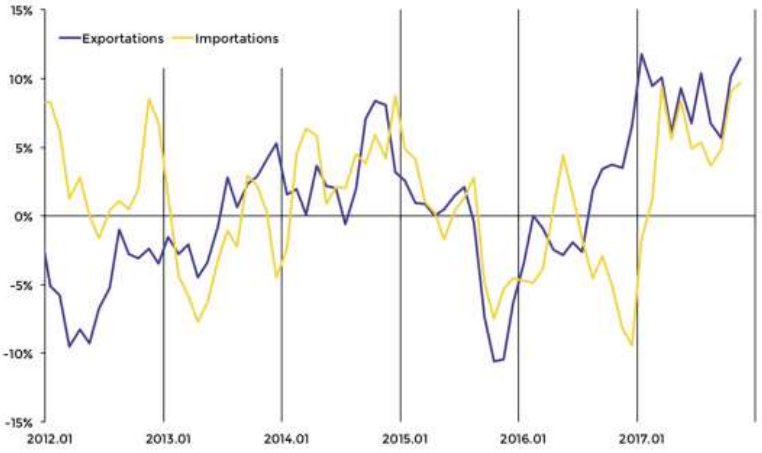

Source : IWEPS, Analyses et prévisions conjoncturelles N°54

Si l'on veut un commerce extérieur vraiment fort, il faut que nous dopions considérablement nos exportations. C'est tout le sens du renforcement de l'AWEX et de la refonte du réseau en vue de gagner en efficacité.

Les investissements

Penchons-nous à présent sur les **investissements wallons.** En matière d'investissements, l'IWEPS constate un certain dynamisme malgré une forte volatilité. Comme l'indique l'Institut : entre 2012 et 2017, la Wallonie se trouve au-dessus de la moyenne européenne en termes de taux de croissance de l'investissement total. En 5 années, nous pouvons noter une augmentation de plus de 20 % en volume total d'investissement wallon.

Cette évolution apparemment très favorable de l'investissement en Wallonie est cependant à analyser plus en profondeur. Si l'augmentation de l'investissement se traduit très souvent par une création d'activité et d'emplois dans les années qui suivent, l'augmentation ici désignée ne préfigure quant à elle pas forcément une croissance future supérieure en Wallonie.

Évolution des investissements en Wallonie

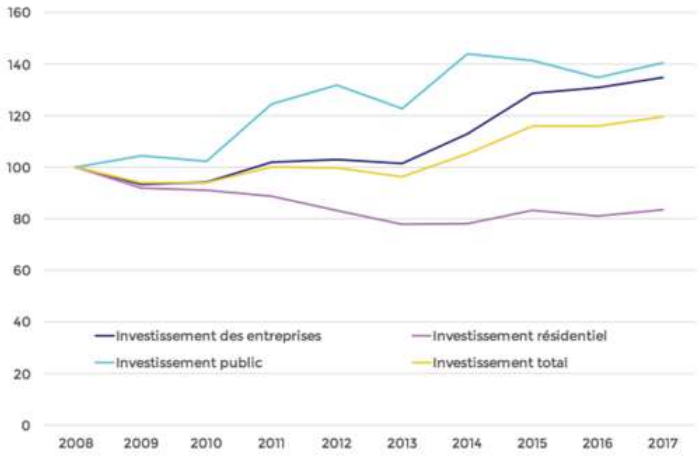

Source : IWEPS, rapport sur l'économie wallonne 2018

D'une part, rappelons que la formation brute de capital fixe en Wallonie est largement soutenue par les investissements en recherche & développement et en brevets. Cela est dû au poids relativement élevé de l'industrie pharmaceutique dans notre économie régionale. Ce type d'investissements est de court terme puisqu'ils s'amortissent sur une période moins longue que d'autres actifs. Cela crée ainsi mécaniquement un taux d'investissement à la hausse dans l'économie sans toutefois toujours se traduire par les effets escomptés (création d'activités).[2]

D'autre part, nous avons connu en 2014 et 2015 des investissements exceptionnels (publics et privés) qui rendent difficile l'analyse économétrique. Par contre, l'IWEPS indique dans son analyse conjoncturelle la plus récente (2018) que certains indicateurs, subjectifs ou de réalisations, laissent planer peu de doute sur le renforcement de l'investissement à l'œuvre en Wallonie en 2016 et en 2017. [3]

Moral, confiance, etc.

Notons que le **moral des ménages** wallons est globalement bon. Ces derniers semblent à nouveau faire preuve d'un regain d'optimisme à l'instar de l'année record de 2017. En effet, à l'été 2017, la confiance des ménages wallons a dépassé celle des ménages belges. Et les

[2] **Extrait de l'état de la Wallonie 2016 :** les unités de R&D sont ici mais les unités de production industrielle, qui participent à une création de richesses et d'emplois accrue sont dans d'autres pays : « Malgré les gros efforts développés par les entreprises en recherche et développement (R&D), la commercialisation de nouveaux produits à visée internationale est relativement faible. Selon une étude du Bureau fédéral du Plan de 2012*, cela peut s'expliquer par la concentration des activités R&D de grandes entreprises sur notre territoire, alors que les processus de production se trouvent dans d'autres pays ».
https://www.rtbf.be/info/economie/detail_les-chiffres-cles-de-l-economie-wallonne-infographies?id=9268556

[3] https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/04/REW_2018.pdf , p. 57

dernières enquêtes de l'IWEPS démontrent également un indice de confiance positivement soutenu au 1er trimestre 2018.

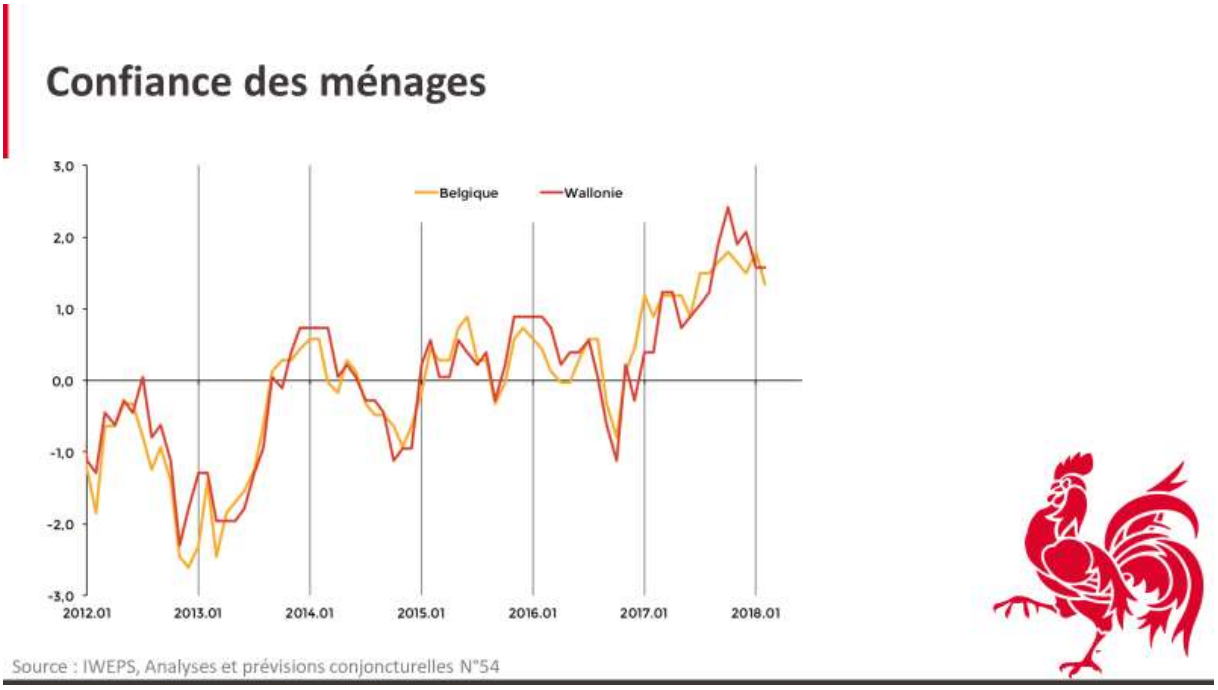

Ce redressement de l'indicateur de confiance synthétique s'explique notamment par une consolidation de la situation financière des ménages wallons ainsi que par un contexte macroéconomique favorable. Cette tendance devrait se traduire par une amélioration de la confiance des consommateurs wallons et donc des dépenses des ménages.

Et qu'en est-il de la confiance des entreprises ?

Les dernières enquêtes des organisations patronales semblent indiquer que les entrepreneurs ont confiance en la robustesse de la croissance économique. L'Union wallonne des Entreprises note dans son enquête de mars 2018 auprès des chefs d'entreprise wallons que ces derniers, après avoir jugé les 6 derniers mois très favorables à leur activité, voient les 6 prochains mois avec le même optimisme.[4] Dans son dernier baromètre du 27 avril 2018, l'Union des Classes Moyennes note que la confiance des entrepreneurs wallons et bruxellois n'a jamais été aussi élevée[5]. C'est même la première fois que l'indice global de l'UCM, basé sur des composantes aussi diverses que l'emploi, la rentabilité, la situation de l'entreprise et de l'économie en général, passe la barre de 100.

Lorsque nous prenons connaissance de la dernière enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises de la BNB (avril 2018)[6], celle-ci note un tassement de la courbe en 2018.

[4] Mars 2018 : http://www.uwe.be/wp-content/uploads/2018/03/PointConjoncturel-32.pdf
[5] http://www.lalibre.be/economie/conjoncture/la-confiance-des-entrepreneurs-wallons-et-bruxellois-atteint-un-sommet-infographie-5ae206f8cd702e6324eaeb5c
[6] CP de la bnb (24 avril 2018) enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises, p. 2

Cependant, la tendance générale indique une hausse régulière de l'indice de confiance notamment en 2017.

Indice de confiance des entreprises

Source : BNB, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises (avril 2018)

Ces deux tendances indiquent qu'une dynamique est bien existante. Il faut la pérenniser et la développer. Et c'est bien le sens de l'action de notre Gouvernement qui entend soutenir cet élan avec un train de réformes. Le message du Gouvernement vers les ménages et les entreprises est limpide : les choses bougent et nous sommes à vos côtés pour soutenir cette croissance et ces changements.

PIB wallon

Cependant, la Wallonie reste en grande difficulté à plus d'un titre. Terminons cet état économique de la Wallonie par un indicateur phare : le **PIB**. Il y a quelques semaines, l'IWEPS a confirmé une hausse de 1,8 % en 2017 et une perspective d'augmentation de 1,9 % en 2018, soit une évolution qui se calque sur la moyenne belge.

Il s'agit d'une perspective positive, mais il convient de mettre en perspective cette augmentation avec différents éléments. La moyenne de la Zone Euro, tout d'abord, qui est de 2,3 %.

Croissance du PIB en volume

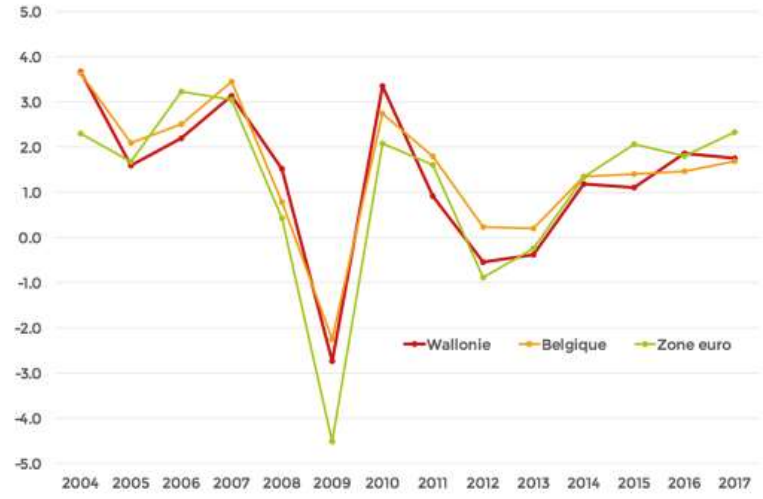

Source : IWEPS, Rapport sur l'économie wallonne 2018

Un autre élément, ensuite, est la participation des régions au PIB belge.

Depuis mon entrée en fonction, il m'arrive de citer à dessein la création brute de richesse de notre Région.

Au 1er janvier 2016, la Wallonie comptait 3.602.216 habitants (soit **31,96%**) contre 6.477.804 habitants en Flandre (soit 57, 48%) sur 11 267 910 habitants en Belgique.[7] Dans le même temps, la valeur absolue du PIB s'élevait en 2016 pour la Wallonie à 98,2193 milliards € (soit **23,22%** du PIB). La Flandre atteignait 248,75 milliards (soit 58,8% du PIB) et Bruxelles 75,89 milliards (soit 17,54% du PIB). Le total du PIB Belge étant de 423, 05 milliards.

[7] https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population

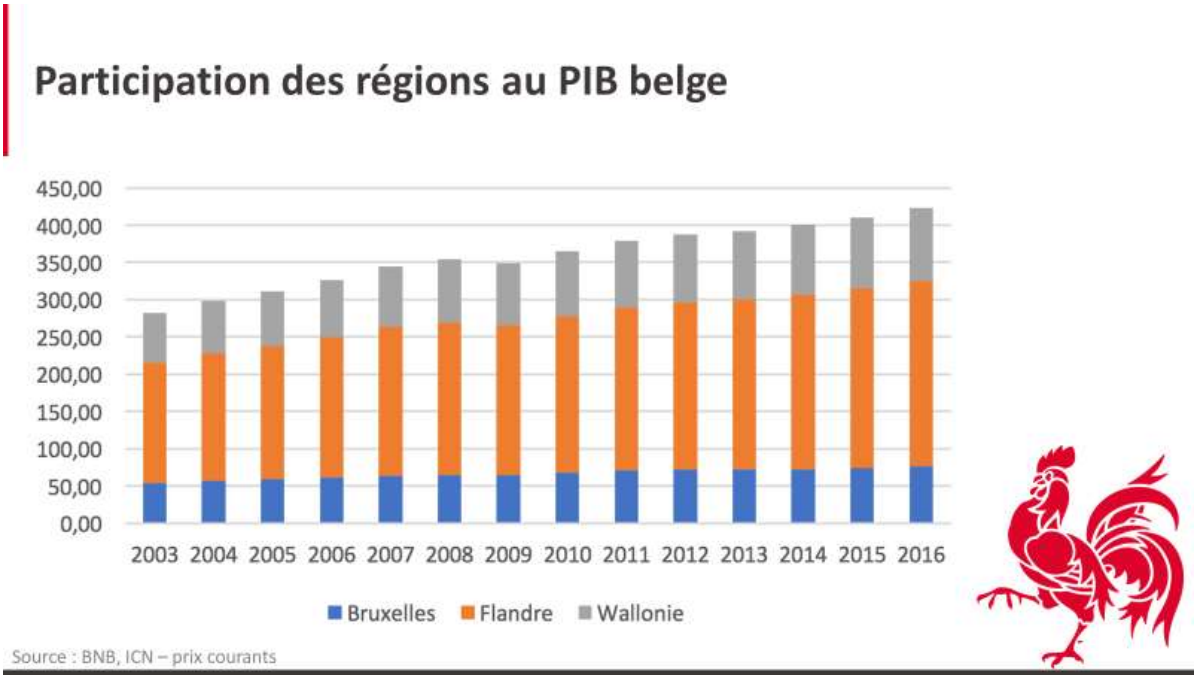

C'est en soi une évolution de 47,13% depuis 2003 pour la Wallonie. Cependant, la Flandre a vu son PIB s'élever de 53,8% dans la même période. De même, la part relative du PIB wallon dans le PIB belge a diminué : de 23,62% en 2003 à 23,22% en 2016. Le rattrapage de la Wallonie n'est pas encore là.

En valeur absolue, le PIB wallon est 2,53 fois moins important que celui de la Flandre en 2016. Pour vous donner une indication, en termes de valeur absolue et valeur nominale, la valeur wallonne de 2016 (98,2193 milliards €) correspond à celle de la Flandre entre 1990 et 1991, tenez compte évidemment de l'évolution du nombre d'habitants.

En 2016, le PIB/Hab wallon est de **27.220 €**. (37.454 € pour la Belgique et 38.288 € pour la Flandre). Pour vous donner une idée de notre retard. En termes de PIB par habitant, les moyennes belge et flamande étaient à notre niveau en 2003. Nous avons donc 14 ans de retard...

De même, quand nous nous comparons avec nos régions voisines, nous avons sans aucun doute une marge de progression. Pour l'année 2015, seule la Région des Hauts-de-France fait moins bien que nous (26.436€) avec un PIB/hab de 26.095 €. Rappelons qu'il s'agit de la région de France la plus touchée par le chômage. Le Grand Est atteignait quant à lui 27.378 €, la Rhénanie-du-Nord – Westphalie 35.800 € (Eurostat 2017)[8] et la Rhénanie Palatinat 31.700€ en 2015 (Eurostat 2017)[9].

[8] https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/base-profile/north-rhine-westphalia

[9] https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/base-profile/rhineland-palatinate

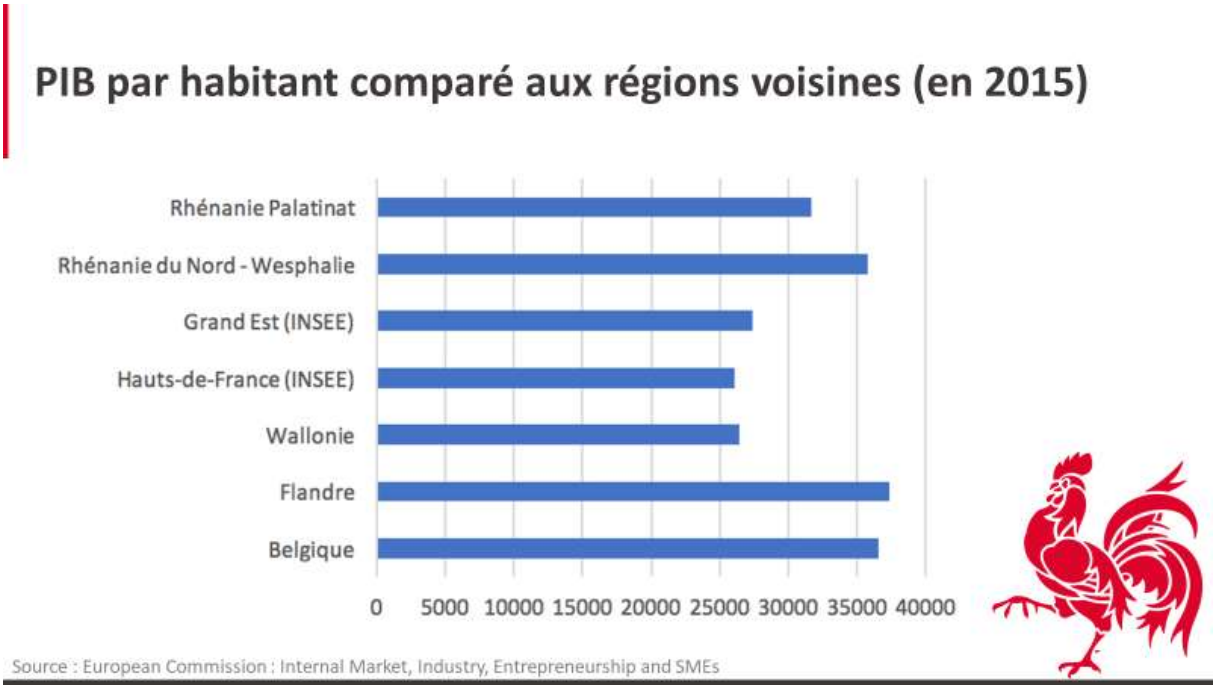

II) SOCIAL

Passons à présent en revue les aspects sociaux relatifs à notre Région. Si certains chiffres économiques pouvaient être qualifiés de préoccupants, l'on peut parler ici véritablement de chiffres catastrophiques.

Pauvreté

La situation est grave, mesdames et messieurs, et nous devons réagir. 26 % de la population wallonne se situe au seuil de pauvreté ou d'exclusion sociale (ou risque de s'y trouver à court terme). Je rappelle que la moyenne belge est de 21 % tandis que celle de la Flandre est de 15 %.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Source : IWEPS, rapport 2017

De plus, 8,1 % de nos concitoyens wallons vivent dans un ménage en situation de déprivation matérielle sévère.

Pour rappel, la déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 000€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone.

Taux de déprivation matérielle sévère

Source : IWEPS, rapport 2017

C'est à ces situations que je qualifie d'inacceptables que l'actualisation du Plan de lutte contre la pauvreté, présentée en mars dernier veut répondre. Nous l'avons conçu de façon ambitieuse en nous concentrant complémentairement sur deux axes : les politiques de l'emploi et de la formation et l'automatisation des accès aux droits.

A côté de ce plan de lutte contre la pauvreté, des politiques en matière d'aide sociale continueront à répondre à des thématiques plus spécifiques, en matière d'accompagnement des familles mono-parentales ou encore de personnes d'origine étrangère

Sachez mesdames et messieurs que mes collègues et moi-même sommes déterminés à mettre tout en œuvre pour gagner ce combat contre la pauvreté.

Espérance de vie et vieillissement

Pour évoquer un autre aspect du volet social, j'ajouterai que nos mesures accorderont aussi beaucoup d'importance à la question du vieillissement de la population.

Quelques chiffres tout d'abord.

Toutes les tables, annuelles et trisannuelles, font apparaître une hausse sensible de l'espérance de vie à la naissance, après un recul enregistré en 2015. L'espérance de vie de 81,4 ans pour l'ensemble de la population résidant en Belgique. En Wallonie, l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes) est de **79,6 ans** en 2016, en hausse après le léger recul de 2015.

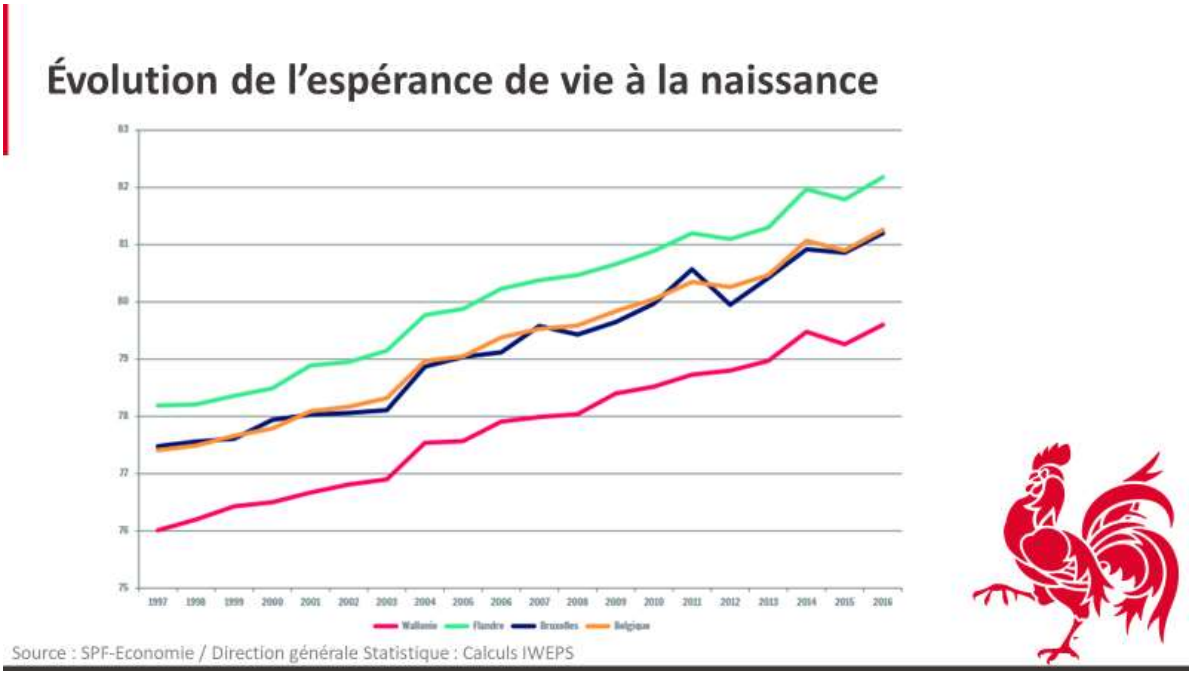

L'accroissement de l'espérance de vie de nos concitoyens est une excellente nouvelle, bien entendu, mais c'est également un enjeu de société déterminant pour les trente prochaines années. Déterminant car la silver economy représente un gisement d'emplois non-délocalisables. Déterminant également en raison des profonds enjeux de solidarité que l'augmentation sensible du nombre de personnes âgées va entraîner : solidarité interpersonnelle, intrafamiliale mais aussi sociétale.

A cet égard, l'assurance autonomie que ce Gouvernement entend mettre sur pied représente un changement de paradigme majeur. Elle instaure une véritable branche supplémentaire de la protection sociale en faisant du risque de dépendance l'affaire de tous.

La mise en route de l'assurance autonomie permettra non seulement d'accompagner le vieillissement de la population mais aussi toutes les formes de pertes d'autonomie. Il est à

noter que cette nouvelle couverture sociale permettrait aussi la création de plus de 1500 emplois.

Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance en Wallonie reste en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2016, est de 1,4 an pour les femmes et de 2 ans pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes :

- les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à l'environnement, à des habitudes alimentaires et au tabagisme
- les spécificités des contextes socio-économique et culturel et certains éléments de culture et de style de vie.

C'est dans ce contexte que des mesures telles que le Plans de prévention Santé, le monitoring des impacts sur la Santé récemment lancé, ou encore le plan de lutte anti-tabac trouvent tout leur sens.

La 6ème réforme de l'Etat a également vu la Wallonie se saisir de deux compétences chères aux yeux de tous les Wallons : les allocations familiales et les infrastructures hospitalières.

C'est donc prochainement la Région qui paiera les allocations familiales et, à l'occasion de ce transfert de compétences, un toilettage en profondeur de la réglementation a fait l'objet d'un vote enthousiaste de ce Parlement. Désormais, le rang au sein de la famille n'aura plus d'effet sur le montant d'allocation auquel a droit un enfant wallon. Cette adaptation aux réalités des familles d'aujourd'hui commencera dès l'an prochain en matière de suppléments sociaux, en même temps que la Wallonie exercera la compétence en lieu et place du Fédéral.

Quant aux hôpitaux wallons, ils ont, pour beaucoup d'entre eux, la nécessité d'adapter leur fonctionnement interne, leur taille et leurs interactions aux réalités actuelles. A l'aide d'un mécanisme de financement qui tient compte de ces objectifs tout en garantissant la viabilité budgétaire sur le long terme du modèle, la Région vient de lancer son premier appel à projet pour un plan de construction quinquennal.

J'aimerais ne pas passer une autre donnée essentielle : l'amélioration de l'état de santé de notre population. Au travers de la qualité des soins de santé, l'assurance autonomie et le développement des services d'aides au domicile, le plan de prévention et de promotion de la santé mais aussi la lutte contre la pauvreté, tout cela concoure à l'amélioration de l'état de santé de la population et permet une capacité d'insertion sociale et économique plus grande. C'est donc un cercle vertueux que nous mettons en place avec des effets sur l'économie de notre Région.

III) GOUVERNANCE

J'en arrive maintenant à l'avant dernier point choisi pour cet État de la Wallonie. Il s'agit de la gouvernance, aspect éminemment important pour regagner la confiance des citoyens. Il y quelques mois, la liste des constats en matière de défaillances dans la gouvernance était longue. Une partie de la population s'éloigne, en effet, de la politique, réaction en partie explicable mais qui n'est profitable pour personne, ni pour la démocratie, ni pour la gestion publique.

En février dernier, le baromètre de l'Union européenne indiquait qu'un Belge sur 2 ne faisait pas confiance aux partis politiques.

Le Parlement, mes collègues et moi-même travaillons donc à rétablir cette confiance ensemble. Nous améliorons la gouvernance dans le but d'éviter à l'avenir ces types d'abus. La transparence se trouve déjà et doit se trouver au cœur de l'action publique. Nos mesures à cet effet sont multiples. Nous avons mis en œuvre les 84 recommandations de la Commission Publifin :

- une mesure phare concerne la diminution de 30 % du nombre maximum d'administrateurs. Concrètement, suite à cette décision, 49 intercommunales sur les 77 que compte la Wallonie, vont devoir diminuer leur nombre d'administrateurs. Cela représente une réduction de 328 administrateurs sur un total actuel de 1563 ;
- de plus, par structure, il n'y aura plus qu'un seul vice-président ;
- les plafonds de rémunération seront également réduits ;
- les incompatibilités vont connaître un élargissement ;
- nous allons également renforcer les obligations et les sanctions ;
- en outre, dans certains cas, nous avons été au-delà des recommandations puisque certaines mesures touchent aussi les structures parapubliques wallonnes et pas uniquement les intercommunales ;
- nous avons décidé de mettre en place le registre des structures publiques (transparence inédite) ;
- Etc.

Parallèlement à ces mesures, nous avons mis en place un cadastre des subsides octroyés par les Ministres et qui est mis à jour trimestriellement. Cette décision vise aussi une plus grande transparence de l'utilisation de l'argent public.

En parlant de **l'argent public**, je souhaite attirer votre attention sur quelques chiffres en matière **budgétaire**. Nos moyens doivent être gérés avec la plus grande rigueur. C'est un élément majeur de gouvernance, l'un des piliers de notre Gouvernement.

Nous avons longuement ces dernières années évoqué les défis de la Wallonie en termes de compétences nouvelles suite à la 6ème réforme de l'Etat. Au niveau des budgets, cela donne une évolution depuis 2000 (2000 : 4,73 milliards € => 2014 : 7,8 milliards € [10]).

[10] Montants en crédits de liquidation

En 2015, le budget wallon a augmenté de près de 70% pour atteindre 13,1 milliards €[11]. Depuis, celui-ci tend à augmenter chaque année de 1 à 3%.

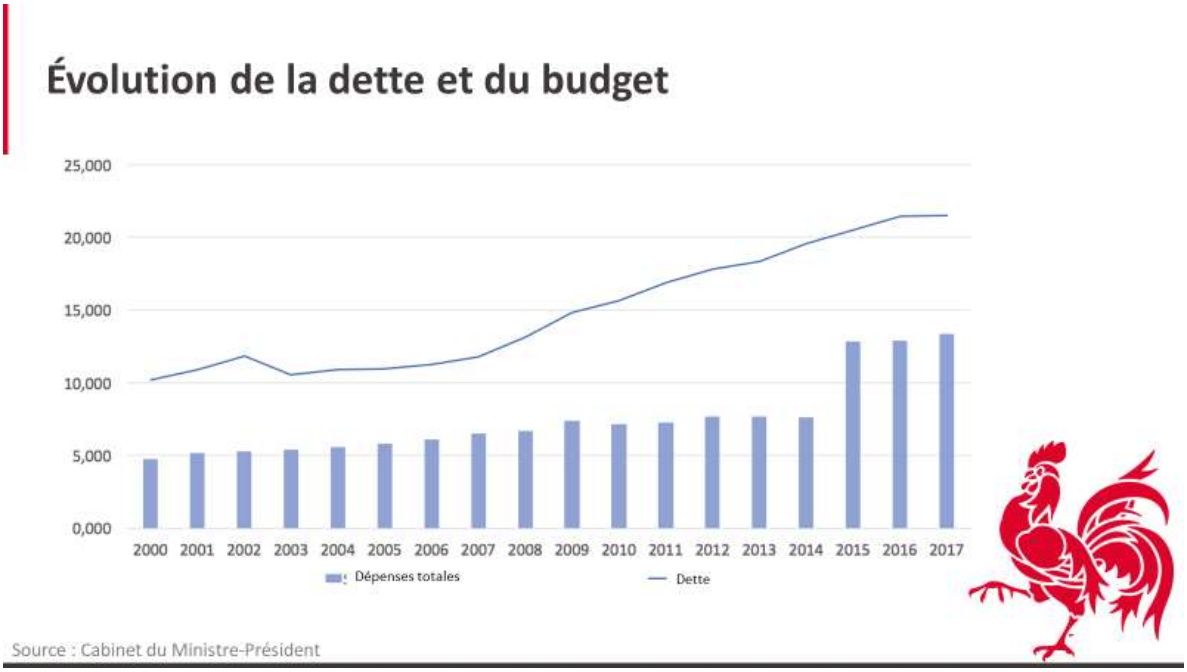

Notons aussi un élément de vigilance important : le niveau de la dette consolidée wallonne qui se situe en 2017 à 21,49 milliards.

Je souhaite rappeler à nos citoyens que la rigueur dans la conduite des affaires publiques n'est pas un vain mot. Notre pays est le 4e pays de l'Union européenne (France – Finlande – Danemark – Belgique) en termes de volume de dépenses publiques comparée au PIB. Rigueur dans la dépense, parcimonie dans l'imposition fiscale des forces vives de notre région car 53,2 % de toute la richesse produite en un an en Belgique est captée et redistribuée / transformée par les pouvoirs publics.

[11] Montants en crédits de liquidation

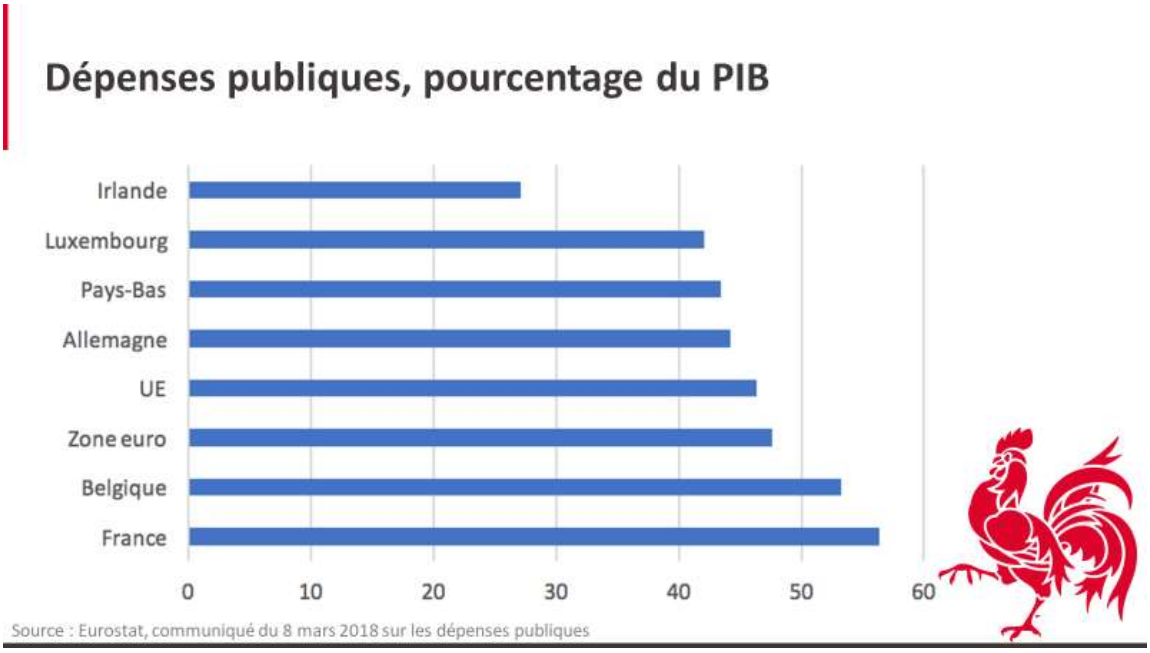

Ne perdons pas non plus de vue qu'à la fin de la prochaine législature, le mécanisme de solidarité nationale (octroi d'un montant aux Régions dont la part dans les recettes totales de l'IPP fédéral est inférieure à sa part dans la population totale) sera ramené progressivement et de manière linéaire à zéro à l'horizon 2034. Ceci se traduira, dans le budget de la Région wallonne, par une perte de recettes annuelle cumulée de 62 millions € pendant 10 ans. C'est donc 620 millions € qu'il conviendra à terme de compenser lors de chaque budget par la création de richesses propres à la Wallonie.

IV) ENVIRONNEMENT

Quel est l'état de la Wallonie à ce jour en matière environnementale ?

Un chiffre important pour débuter notre propos : 35 %. Il s'agit du niveau de la réduction des **émissions de gaz à effet de serre** depuis 1990.

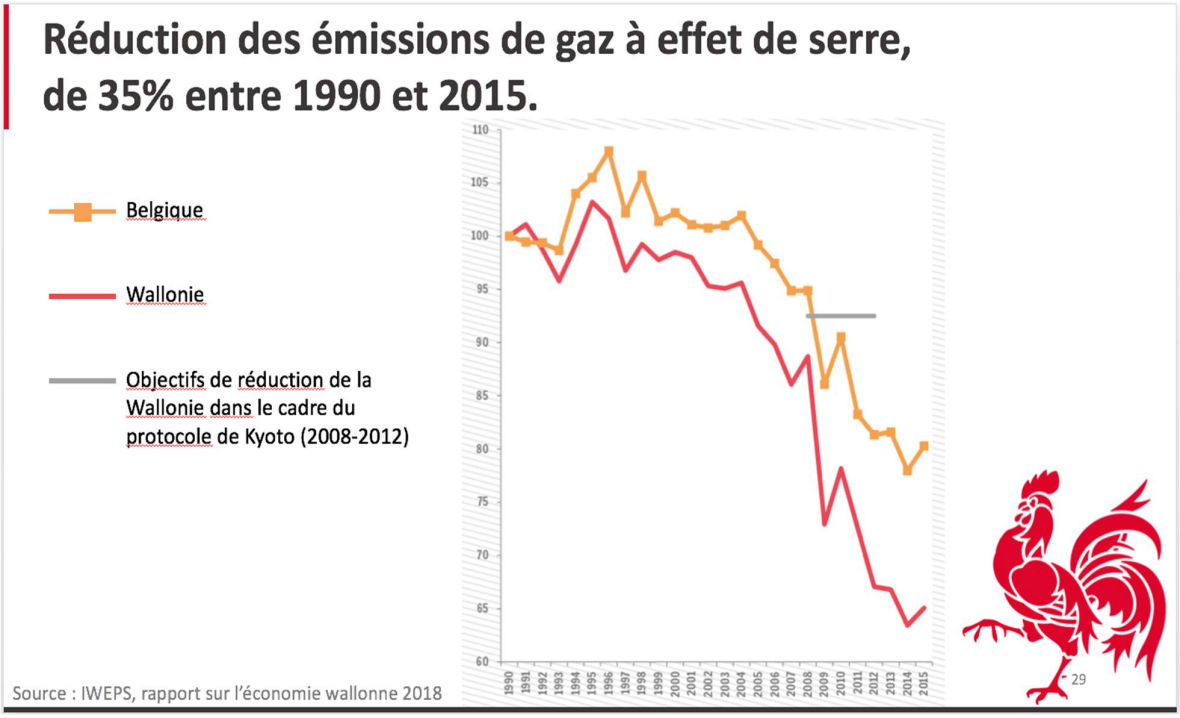

L'effort à fournir est cependant encore immense.

Rappelons que la Wallonie s'est engagée en 2005 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre des secteurs non industriels selon une trajectoire linéaire démarrant en 2013 et aboutissant en **2020 à une réduction des émissions de 14,7 %** par rapport à 2005.

Par ailleurs, dans le cadre de son décret "climat", la Wallonie a prévu de réduire ses émissions par rapport à 1990 de **30 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050**.

Afin, dans l'Accord de Paris, l'Union européenne et ses Etats membres se sont engagés à réduire leurs émissions **d'au moins 40% par rapport à 1990 à l'horizon 2030**. Au niveau européen, cet objectif se décline :

- en un objectif de -43% par rapport à 2005 en 2030 pour le secteur soumis à la directive Emission Trading Scheme (ETS), soit le marché du carbone européen ;
- et de -40% par rapport à 2005 en 2030 pour les autres secteurs (non ETS comme le transport, le bâtiment, etc.). Il s'agit de l'Effort Sharing Regulation (ESR). L'objectif pour la Belgique est de -35% en 2030 par rapport à 2005

En outre, l'Union Européenne et ses Etats Membres sont sur le point de se prononcer sur de nouveaux objectifs européens pour 2030. Les propositions de la Commission Européenne étaient à ce sujet en décembre 2016 :

- une augmentation de 30 % de l'efficacité énergétique ;
- une part d'au moins 27 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Pour participer à ces efforts, chaque État membre de l'Union Européenne est invité à établir un Plan National Énergie-Climat 2030. Ce plan devrait être définitivement adopté fin 2019. Il définira les objectifs visés, les politiques et mesures à mettre en place, ainsi qu'un scénario chiffré de l'impact de ces mesures à l'horizon 2040. Dans le cadre européen (Règlement Gouvernance), un mécanisme de suivi des progrès des états membres est également prévu tous les deux ans et tient compte du mécanisme de suivi de l'Accord de Paris.

Ou en sommes-nous à ce jour ?

Entre 2005 et 2016, on remarque une diminution des émissions de GES d'environ 45% dans les entreprises ETS. Plusieurs facteurs sont responsables de cette diminution, notamment la mauvaise conjoncture économique. En 2015, le secteur ETS représentait environ 34% des émissions GES de la RW contre 43% en 2005.

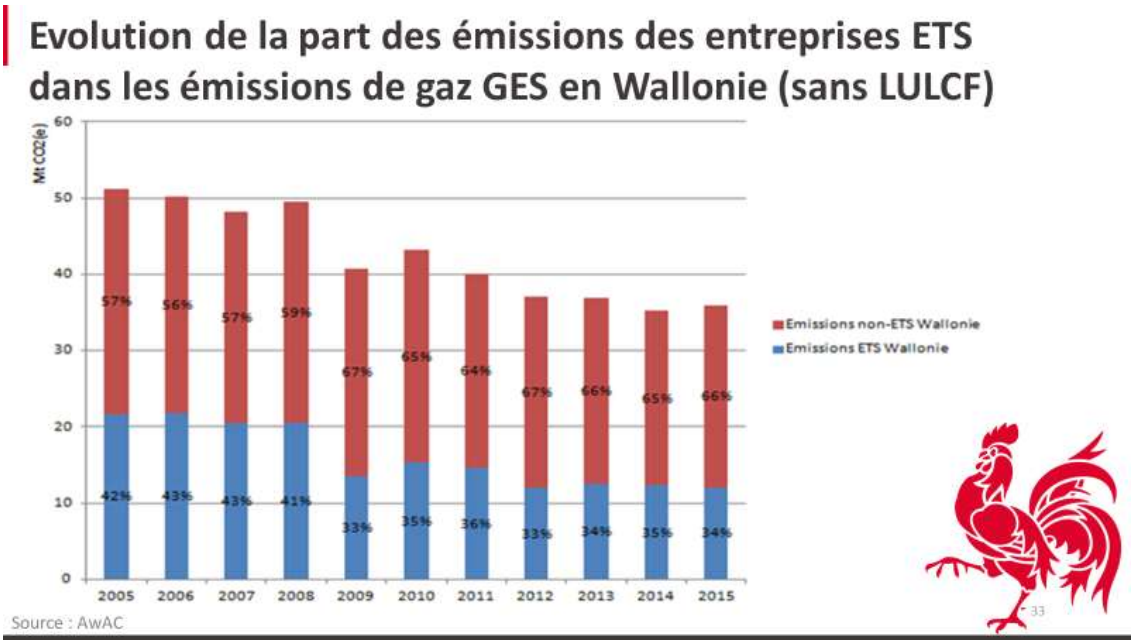

Quels résultats pour quels **secteurs** ?

L'évolution globale est le résultat de tendances très contrastées selon les secteurs. Celui de l'industrie et de la production d'électricité sont à l'origine d'une réduction des émissions totales de respectivement 27% et 7%, mais la croissance des émissions liées au transport a par contre provoqué une augmentation des émissions globales de 4 %. Les principaux facteurs des évolutions sectorielles sont les suivants :

Répartition et évolution des émissions de GES

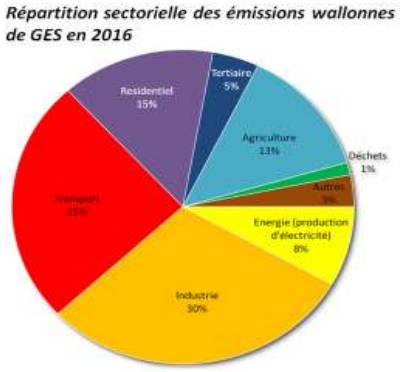

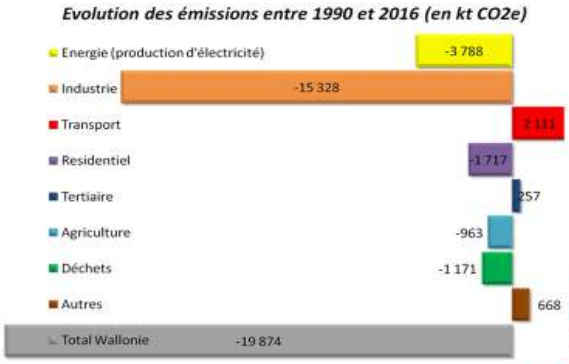

Source : AwAC

Sur les marchés du **gaz et de l'électricité**, l'on remarque également des améliorations.

Voyons la variation de la consommation annuelle de l'électricité : les flux transitant sur les réseaux électriques continuent à décroître lentement, et ce, malgré une augmentation du nombre d'utilisateurs. Ceci s'explique en grande partie par la progression continue des autoconsommations.

Variation de la consommation annuelle d'électricité

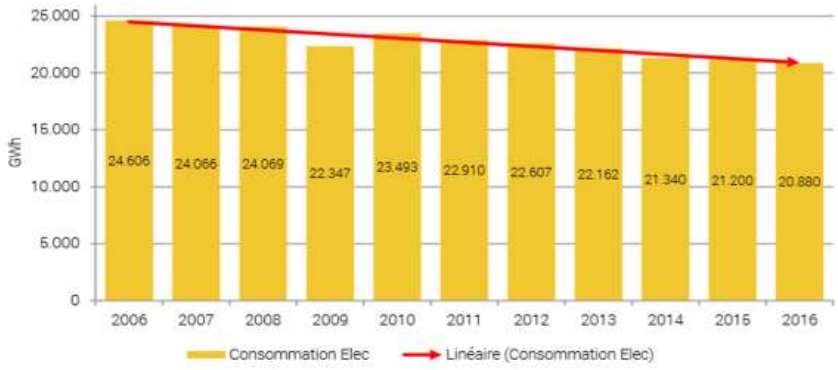

Source : Rapport annuel 2016 de la CWaPE sur le marché wallon de l'électricité et du gaz

Idem du côté du gaz : la consommation annuelle varie en fonction du climat mais la tendance moyenne à long terme est une légère baisse.

Variation de la consommation annuelle de gaz

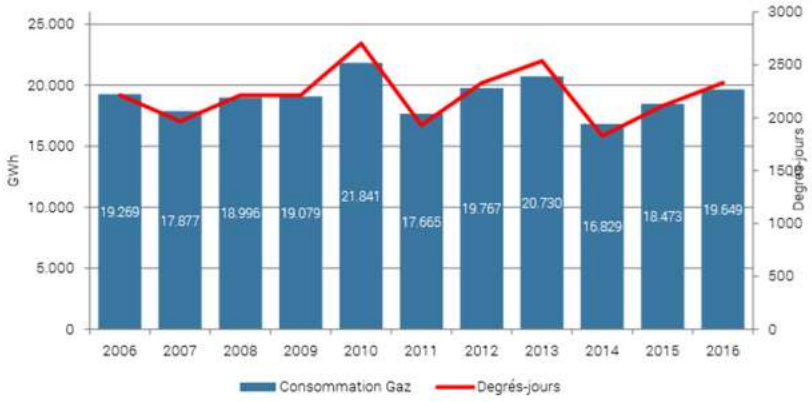

Source : Rapport annuel 2016 de la CWaPE sur le marché wallon de l'électricité et du gaz

Autre indicateur environnemental important : **la qualité de l'air**. La qualité de l'air en Wallonie est importante à considérer d'un point de vue environnemental et sanitaire. L'exposition de la population, en particulier les groupes à risque, peut avoir de graves effets directs sur la santé, en ce compris une surmortalité, et indirectement des répercussions socio-économiques majeures. En Wallonie, la tendance est nettement à l'amélioration, même si des efforts devront être poursuivis pour garantir un cadre de vie sain.

Quelle est donc la qualité de l'air en Wallonie ? Penchons-nous sur 3 indicateurs.

- Les particules fines :

- Les particules en suspension dans l'air et les substances toxiques qu'elles véhiculent peuvent pénétrer plus ou moins profondément selon leur taille dans l'appareil respiratoire et induire des effets nocifs sur la santé. Ces particules sont générées par diverses activités humaines (production industrielle, transport, chauffage domestique…). Leurs émissions dans l'atmosphère doivent être maîtrisées afin de réduire l'exposition de la population
- Les émissions de particules fines ont diminué de moitié entre 2000 et 2014, avec des diminutions marquées dans les secteurs de l'industrie (fermetures d'entreprises, systèmes de filtration plus performants…), de l'énergie (remplacement des combustibles solides par le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables), et du transport (normes EURO plus sévères pour les nouveaux véhicules).

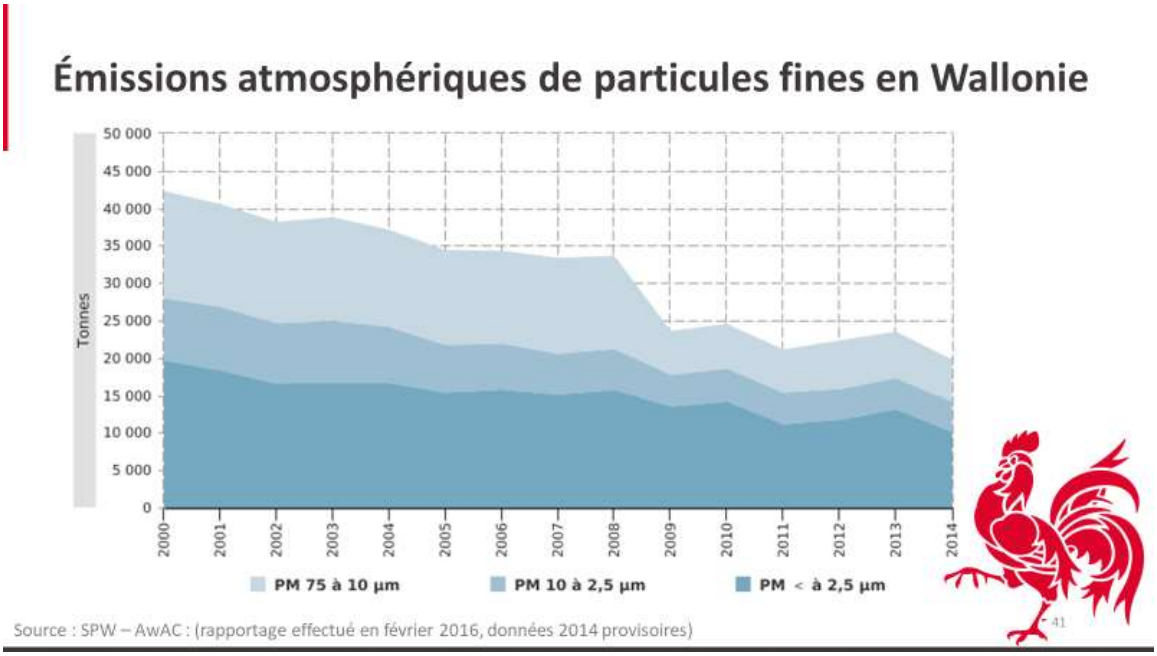

- L'ozone dans l'air ambiant :

- L'ozone troposphérique (O_3), principal gaz oxydant issu de la pollution photochimique, peut atteindre des concentrations élevées en été. En termes d'effets sur la santé humaine, il affecte surtout l'appareil respiratoire, en particulier celui des personnes les plus sensibles (enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques…).
- Depuis 2009, les pics de concentration saisonniers observés par temps chaud, ensoleillé et peu venteux, et principalement responsables des impacts sanitaires se sont raréfiés. En 2014, le nombre total de jours comportant au moins un dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé humaine s'élevait à 16, alors qu'aucun dépassement du seuil d'information et du seuil d'alerte n'était observé.

Pollution de l'air en Wallonie

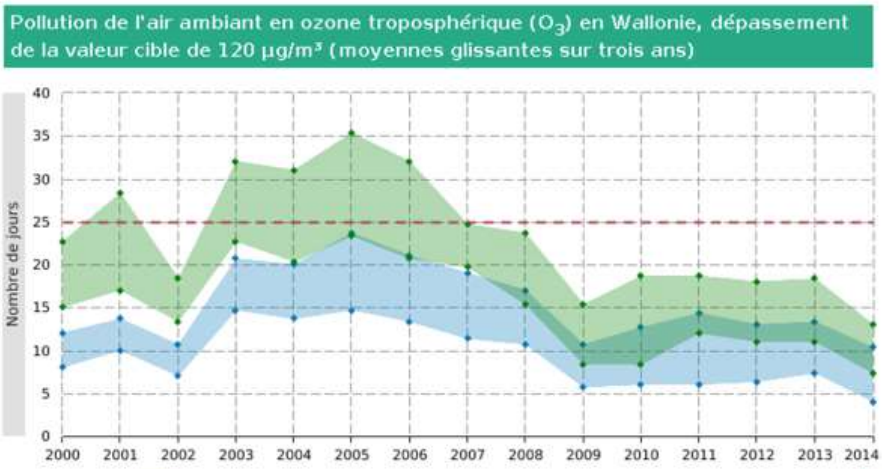

Source : SPW – AwAC : ISSeP

- les micropolluants :

  - Les micropolluants présents dans l'air ambiant sont essentiellement des éléments traces métalliques et des composés organiques persistants. Vu leurs effets potentiellement toxiques sur la santé et les écosystèmes, leurs émissions atmosphériques doivent être réduites au maximum, dans le respect des protocoles d'accord conclus aux niveaux européen et international.

  - Globalement, les émissions d'éléments traces métalliques en Wallonie ont diminué de 80 % entre 1990 et 2014. Cette réduction s'explique par plusieurs facteurs : (i) la conjoncture économique et principalement la fermeture d'entreprises sidérurgiques, (ii) le contrôle accru des installations industrielles et la captation des fumées, (iii) les mesures d'abattement des particules (filtres à manches et/ou filtres à charbon actif) prises suite aux permis d'environnement pour les industries et producteurs d'énergie. Elle résulte également de la disparition de l'essence plombée et de l'abandon progressif du charbon (riche en éléments traces métalliques) au profit du gaz naturel.

Évolution des émissions des principaux micropolluants atmosphériques en Wallonie

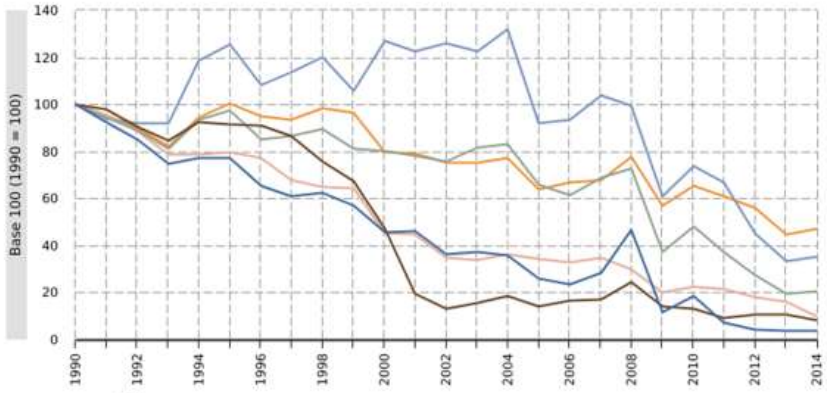

*éléments traces métalliques
** Hydrocarbures aromatiques polycyliques (hors activités industrielles d'imprégration/préservation du bois)

Source : SPW – AwAC : (rapportage effectué en février 2016, données 2014 provisoires)

Depuis neuf mois, nous avons déjà pris de nombreuses mesures en faveur de l'environnement et de la réduction de la consommation d'énergie : le Programme wallon de Réduction des Pesticides, le Plan déchets-ressources, l'interdiction de l'utilisation des pesticides, le renforcement des primes énergie, l'adaptation du décret sols, le recours massif à l'éclairage public LED, etc.

Toutefois, je vous le concède : ce n'est pas encore suffisant. Nous devons aller plus loin. Selon moi, l'un des enjeux les plus importants du XXIe siècle est la transition environnementale et écologique. Cela fait presque 50 ans jour pour jour que les premiers mouvements écologiques voyaient le jour mettant sur la table cette problématique planétaire. Où en est-on maintenant ?

Je tiens à le réaffirmer : le Gouvernement respectera pleinement ses objectifs en matière de transition écologie, économique et environnementale. Nous voulons une politique de transition qui réveille les consciences, qui fasse bouger les lignes, une politique du changement, mais bien évidemment raisonnée.

Je veux préciser que ce défi écologique, nous voulons le réussir main dans la main avec les différents acteurs concernés : les citoyens, les entrepreneurs, les agriculteurs, le secteur associatif... Chacun est ou doit devenir un acteur central de cette transition sociétale.

(VALEURS)

Avant de conclure ce passage en revue, je souhaiterais ajouter quelques propos relatifs à nos valeurs. Elles sont notre héritage commun, le gage de notre humanité et le socle de notre vivre ensemble. Elles constituent une part de notre identité à toutes et à tous.

Dans le monde d'aujourd'hui, jamais les individus, et c'est bien légitime, n'ont eu autant de droits. Pourtant, certains acquis sont ou semblent parfois être remis en question. Nos valeurs démocratiques ont été attaquées ces dernières années de manière brutale, violente ou plus insidieuse parfois. Aux côtés de l'Europe, de l'Etat fédéral et d'autres pays ou Régions, nous serons intransigeants quant au respect de nos valeurs. A son niveau, la Wallonie mettra tout en œuvre pour lutter contre le radicalisme et le recul de nos libertés ou le repli sur soi. Nous serons intraitables.

Deux éléments supplémentaires : nous avons renforcé le parcours d'intégration afin de transmettre nos valeurs démocratiques aux arrivants et favoriser l'apprentissage de nos langues. Il est primordial pour notre Gouvernement de mettre en place des outils qui permettent une intégration optimale. Sachez qu'il n'y aura jamais de place sur le territoire wallon pour des personnes qui ne respectent pas nos droits fondamentaux, comme par exemple l'égalité homme-femme.

Par ailleurs, la lutte contre l'homophobie fait l'objet d'un soutien plein et entier du Gouvernement. Nous avons d'ailleurs approuvé la semaine dernière un Plan wallon contre l'homophobie.

(BILAN DPR)

A l'heure de conclure, vous m'autoriserez un petit détour par l'état d'avancement du programme que le Gouvernement s'est fixé à son arrivée, à savoir la Déclaration de Politique régionale. En juillet dernier, nous vous avions annoncé un programme ambitieux. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Parmi les mesures de la DPR :

- 51 % de ces mesures sont soit accomplies, soit substantiellement avancées, le Parlement ou le Gouvernement les ayant adoptées ou mises en œuvre ;
- 39,79 % représentent le nombre de dossiers ouverts chez les Ministres et qui vont arriver bientôt sur la table du Gouvernement wallon à court ou moyen termes (stade d'études préalables, de rédactions de textes ou de projets) ;
- enfin, 9,15 % des mesures sont encore à traiter.

En d'autres mots, 90 % de la DPR sont donc soit déjà réalisés, soit significativement initiés.

Bien entendu, nous poursuivons le travail et les efforts pour que la totalité de nos engagements soit honorée.

(CONCLUSION)

Chers collègues, ma tâche aujourd'hui était de vous exposer l'Etat de la Wallonie. Les chiffres sont préoccupants, nous le savons depuis longtemps. Il y a cependant des perspectives encourageantes, des frémissements positifs. Mais soyons francs, nous sommes loin du compte.

J’emprunte au bénéfice de notre Région la formule de Henri Didon, rendue célèbre par Pierre de Coubertin.

Une Wallonie plus haute, plus grande, plus forte !

L’ensemble de la politique du Gouvernement wallon pourrait être synthétisé par cette citation.

Plus haute - ou plus rapide - dans sa capacité à anticiper, à réagir et à lutter contre ses maux !

Plus grande dans son ambition de bien-être, de cohésion, de confiance et de respect de ses valeurs !

Plus forte dans la robustesse de son économie et dans sa présence à l’international !

Cette nouvelle dynamique que nous portons est une réaction au constat qui nous est apparu l’année dernière et que nous devons partager. Les prémices d’une amélioration sont certes visibles, on vient de le voir, mais ils resteront à l’état de frémissements sans un changement radical d’approche, sans des réformes profondes et structurelles.

Nous ne pouvons nous contenter de notre situation actuelle, nous devons accélérer les réformes, interroger nos convictions, avoir de l’audace, bousculer les structures, soutenir le changement des mentalités.

Il est clair que nous n’avons pas de temps à perdre. Il y a urgence à agir. Nous avons une obligation de rapidité, je dirais même d’immédiateté, dans la mise en place des réformes.

Bien entendu, vous l’avez observé, parfois soutenu, les réformes ont été nombreuses depuis l’été dernier :

- la suppression de la télé redevance,

- la réforme fiscale,

- le Plan wallon d’Investissements,

- les décrets gouvernance,

- le Plan de lutte contre la pauvreté,

- les décrets APE,

- la réforme des outils économiques,

- la réforme de la fonction publique,

- la revalorisation du patrimoine wallon,

- le renforcement du parcours d’intégration,

- le décret sols,

- le service continu et la réforme des TEC,

- le Plan wallon de lutte contre l'homophobie,

- la réforme du CESW (entrée des organisations environnementales),

- le décret pour le renforcement des synergies (CPAS -pouvoirs locaux),

- le 2e programme wallon de réduction des pesticides,

- le redéploiement de réseau diplomatique,

- la réforme des élections : alternance homme-femme,

- Plan wallon des déchets-ressources,

- l'intensification du soutien aux primes énergie,

- le Programme Wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires,

- la mise en place d'un cadre pour les compteurs intelligents,

- le soutien aux institutions d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap,

- les mesures pour lutter contre la pollution atmosphérique,

- l'accord sur l'assurance autonomie,

- Etc.

Nous avons une obligation claire face aux Wallonnes et aux Wallons, une obligation de résultats. Nos concitoyens aspirent à une Région forte, dynamique, solidaire, respectée, créatrice de valeurs et qui sait affronter les obstacles sans les craindre.

Il faut se rendre à l'évidence : le passé a échoué face à ces aspirations. Notre potentiel est extraordinairement présent. Nous devons bien évidemment travailler sans relâche pour rendre à la Wallonie son faste d'antan. *La prospérité est un état qui ne connaît pas le repos*, disait très justement Sénèque. Nous devons voir grand pour notre Région.

Notre présence à l'international est aussi d'une importance cruciale. Nous devons être à la fois plus compétitifs et plus offensifs. Par ailleurs, sur le terrain national, je tiens à souligner que nous entretenons des relations denses, régulières et apaisées avec les autres niveaux de pouvoir que sont le Fédéral ou les entités fédérées.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les Députés, avec notre Gouvernement, nous avons la volonté de poser un socle solide, nous créons un cadre, nous rénovons les outils pour déployer l'avenir de la Wallonie. Mais notre action n'a évidemment de sens que si les Wallons construisent un projet sur ce socle. Les Wallonnes et les Wallons doivent prendre conscience qu'ils ont leur destin en main.

Aussi, aujourd'hui, devant vous, j'en appelle à toutes et à tous, aux membres de la majorité, de l'opposition, aux forces vives, aux acteurs sociaux, aux fonctionnaires, aux investisseurs, aux entrepreneurs, à la société civile.

Je vous propose un contrat avec les citoyens, un Deal pour être exact.

Notre Gouvernement bien sûr s'engage à poursuivre la rationalisation des structures, la mise en place d'une saine gouvernance et des outils performants. Nous réformons encore notre système fiscal pour encourager l'investissement et rendre du pouvoir d'achat. Nous investissons dans nos infrastructures pour qu'elles soient performantes. Nous réformons en profondeur de sorte à ce que chacun puisse développer ses projets, dans quelque domaine que ce soit et avec le moins d'entraves possibles. Nous garantirons les droits afin que la solidarité soit concrète et totale lorsque la vie bascule. Nous soutiendrons les démarches pour porter notre savoir-faire à l'international ou pour s'insérer socio-professionnellement.

Mais, dans le même temps, j'encourage chacun à saisir les opportunités, à se mobiliser et à écrire quelques unes des belles pages de l'avenir de notre Région.

C'est le Deal que je vous propose, que je propose.

Chaque jour, il est possible de nous dépasser, de faire mieux que la veille. Nous souhaitons susciter chez toutes les Wallonnes et les Wallons cette envie d'avancer, cette envie de rendre la Wallonie plus rapide, plus forte, plus grande !

Chers députés, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.